



Réf : F16022.03

Bureau d'information et d'aides aux étudiants
(BIAE)
Direction de l'Éducation de la province Sud
(DES)
55, rue Georges Clémenceau
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tél. 20 49 46 ou 20 49 68 - Fax 20 30 23
des.bourses.etudiants@province-sud.nc

DEMANDE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUX FUTURS ETUDIANTS

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

À renvoyer par mail à des.bourses.etudiants@province-sud.nc avant le 30 juin 2019

DEMANDEUR

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance (jj/mm/aaaa) _____ Lieu de naissance _____
Bac (série) _____ Option _____ Année d'obtention _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse physique _____
Boîte postale _____ Code postal et libellé _____ Commune _____
Téléphone fixe _____ Tél. mobile (*obligatoire*) _____ Tél. (*autre*) _____
Courriel _____

PROJETS DE FORMATION

Projet n°1	Formation
	Établissements
	Villes
Projet n°2	Formation
	Établissements
	Villes
Projet n°3	Formation
	Établissements
	Villes

Je soussigné (e) déclare ne pas pouvoir bénéficier des aides prévues par la délibération n° 11-2015/APS du 30/04/2015 (exemple : ressources supérieures aux plafonds, dossier hors délais, ...) et sollicite le bénéfice des mesures d'accompagnement proposées par la Province Sud pour un premier départ pour des études supérieures en métropole :

- Ateliers d'inscriptions (janvier – mars) ;
- Préparation au départ (mai) ;
- Accueil à Roissy et participation aux ateliers proposés par la MNC (août) ;
- Accompagnement social et suivi pédagogique.

Par ailleurs, je m'engage à fournir au BIAE les documents suivants pour la prise en compte de mon dossier :

- Photocopie du passeport de l'étudiant,
- Photocopie d'un justificatif de résidence en province Sud ;
- Photocopie du livret de famille en entier des parents ou des responsables légaux ;

À transmettre avant le départ :

- Photocopie du billet d'avion conforme à l'organisation des accueils groupés ;
- Photocopie de l'attestation d'admission et/ou d'inscription (à fournir dès réception).

Fait à _____ le (jj/mm/aaaa) _____

Signature